



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le **20 MAI 2026**
ID : 057-245700695-20260511-D2026_63_SI-AR

DECISION 2026-63

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2450FRSE notifié le 11 octobre 2024 pour l'acquisition et aménagement d'un car itinérant FRANCE SERVICES, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et C. CONVERSION à 38710 MENS et conclu par application de prix global forfaitaire pour un montant de 434 414,43 € H.T. (option 3),

Vu l'avenant n° 1 du 23 septembre 2025,

Vu l'avenant n° 2 du 9 décembre 2025,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la nécessité de modifier le calendrier d'exécution des prestations afin de tenir compte de la réorganisation interne au sein de l'entreprise titulaire, de modifier le prix global forfaitaire en moins-value de 9 093 euros H.T., de modifier l'énergie embarquée et de préciser la longueur du bus,

Considérant que ces modifications ne nécessitent pas de nouvelle procédure de mise en concurrence, le montant de la modification étant négatif, conformément aux articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De signer un avenant n° 3 au marché n° 2450FRSE notifié le 11 octobre 2024 avec la société C. CONVERSION concernant l'acquisition et l'aménagement d'un car itinérant FRANCE SERVICES, pour acter la prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 30 juin 2026, la modification du prix global et forfaitaire en moins-value de 9 093 euros H.T. soit - 2,09 % portant le prix global et forfaitaire à 425 321,43 euros H.T., la modification de l'énergie embarquée et la précision de la longueur du bus.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 mai 2026)

Le Président
Roland BALCERZAK

